

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 207

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune du Paradou - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015-2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune du Paradou pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 13.469.580 €HT pour une subvention totale de 10.775.664 €

La première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 2.250.968 € pour un montant de travaux de 2.813.710 €HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune du Paradou pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- L'augmentation de la tranche 2016 pour l'opération concernant la réhabilitation de l'hôtel de ville avec une augmentation du montant global du projet ;
- L'augmentation de la tranche 2016 pour l'opération concernant la réhabilitation de l'école maternelle avec une augmentation du montant global du projet ;
- La minoration des tranches 2016 et 2017 et la majoration de la tranche 2018 de l'opération concernant la réhabilitation du complexe sportif avec une augmentation du montant global du projet ;
- La minoration de la tranche 2016 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant la réhabilitation de l'église ;
- La minoration de la tranche 2016 et l'augmentation des tranches 2017 et 2018 concernant l'opération de rénovation de voirie ;
- La minoration de la tranche 2016 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant l'acquisition de véhicules utilitaires ;
- La minoration du projet concernant la construction de la salle polyvalente.

Ces modifications n'entraînent aucune incidence financière sur l'économie générale de ce contrat 2015/2019. Toutefois, elles entraînent une modifications des affectations conformément à l'annexe 2.

- **REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE**

Les locaux administratifs de la commune se trouvent actuellement à l'étage de l'Hôtel de Ville et sont constitués des bureaux du Maire, de la Direction, des trois agents administratifs, de l'accueil et de la salle du Conseil Municipal pour une surface totale de 150 m². Le rez-de-chaussée est désaffecté depuis 2006.

Le projet de réhabilitation du bâtiment consiste à améliorer l'accueil du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Au rez de chaussée seront aménagés les locaux ouverts au public, l'agence postale (avec un distributeur automatique de billets), la salle du conseil municipal et des mariages, des bureaux et des sanitaires. A l'étage, seront aménagés divers bureaux administratifs dont celui du Maire, une salle de réunion, une salle d'archives, un local sanitaire et un local de service. De plus, le projet prévoit l'installation d'un ascenseur pour répondre à la réglementation en matière d'accessibilité, le ravalement des façades et l'aménagement d'un parking extérieur.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 1.374.788 € HT, dont 1.074.788 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.099.830 € dont 859.830 € au titre de la tranche 2016.

- REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE

La commune est en pleine expansion démographique. En effet, en 2007, elle comptait 1200 habitants et, à ce jour, elle en compte environ 1800.

Le groupe scolaire actuel est devenu trop exigü. Initialement prévu pour accueillir une centaine d'élèves, le nombre d'inscrits est aujourd'hui de près de 200.

La bibliothèque et la salle informatique ont été réquisitionnées depuis plusieurs années pour être transformées en classes supplémentaires et la commune a été contrainte d'installer un ALGECO en renfort.

Le projet consiste en la réhabilitation et l'agrandissement de l'ancienne école maternelle pour pouvoir accueillir l'effectif « maternelle » et permettre enfin la récupération des salles ainsi libérées pour l'effectif « élémentaire ».

Les travaux prévus sont la réalisation de 2 classes d'environ 50m², l'aménagement d'un office et d'un réfectoire, la réhabilitation de l'existant, la réfection des cours extérieures et l'aménagement des extérieurs (clôtures et aires de jeux).

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 2.100.000 € HT, dont 1.800.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.680.000 € dont 1.440.000 € au titre de la tranche 2016.

- ACQUISITIONS FONCIERES ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL

Dans le cadre de sa politique de développement du village, la commune a pour objectif de favoriser l'installation d'une activité commerciale de type « bistrot de Pays » qui permettra de créer de l'emploi, de dynamiser le cœur du village et de générer du lien social.

Dans cette perspective, la commune envisage d'acquérir un ensemble de deux habitations mitoyennes dans lequel le projet de création pourra se concrétiser, ces habitations étant situées au cœur du village en face de l'Hôtel de Ville sur une artère qui sera requalifiée dans les années à venir.

Ces locaux à usage d'habitation devront être transformés pour permettre l'activité commerciale. Les travaux consisteront en des démolitions, des créations d'ouvertures, la réhabilitation des murs en pierre et des sols, l'aménagement de sanitaires, d'une cuisine, d'un coin bar et divers autres travaux de plomberie, de chauffage, de peinture, de toiture ainsi que des aménagements extérieurs comme des terrasses.

Le montant de cette opération prévue de 2015 à 2016, s'élève à 1.072.580 € HT, dont 450.000 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 858.064 €, dont 360.000 € au titre de la tranche 2016.

- REVISION DU PLU

La commune dispose d'un plan local d'urbanisme datant de 2006 qui n'est plus adapté aujourd'hui, en raison d'une forte augmentation de la population due à une pression foncière importante. La non-maîtrise de l'urbanisation et l'explosion démographique pourraient créer des dysfonctionnements importants dans les années à venir.

De plus, la commune faisant partie du Parc Naturel Régional des Alpilles, son PLU doit être compatible avec les objectifs de la charte du Parc ainsi qu'avec la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles (DPA). Enfin, le futur PLU devra prendre en considération les orientations des études engagées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays d'Arles ainsi que la loi de programme de mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement.

Le projet de la commune est donc de réviser son PLU pour établir une véritable stratégie de territoire et une cohérence de l'ensemble des éléments composant le document d'urbanisme.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 100.000 € HT, dont 45.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 80.000 €, dont 36.000 € au titre de la tranche 2016.

- RENOVATION DE VOIRIE

La voirie communale, dans son ensemble, et notamment les axes principaux ne sont plus adaptés au développement de la commune : augmentation de la population, du trafic routier et absence de sécurisation pour les piétons.

Plusieurs axes majeurs sont identifiés comme prioritaires pour une requalification rapide. Il s'agit de déterminer un sens de circulation et la mise en place de sens uniques sur ces axes afin de diminuer le trafic et apporter des actions de sécurisation pour les piétons.

Les travaux consisteront en la réfection de la chaussée et éventuellement des réseaux AEP et EU, la création d'une circulation piétonne, le busage du fossé pluvial, la réalisation d'un réseau d'éclairage public, l'installation de mobilier urbain et de signalétique et enfin l'aménagement d'espaces verts.

En 2016, la commune a poursuivi par les travaux sur la place Charloun Rieu.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 6.780.000 €HT, dont 200.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 5.424.000 € dont 160.000 € au titre de la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 3.569.788 €HT, réparti comme suit :

- Réhabilitation de l'hôtel de ville.....	1.074.788 €HT
- Réhabilitation de l'école maternelle	1.800.000 €HT
- Acquisitions foncières et aménagement d'un local commercial.....	450.000 €HT
- Révision du PLU.....	45.000 €HT
- Rénovation de voirie	200.000 €HT

TOTAL	3.569.788 €HT
--------------	----------------------

L'échéancier modifié est le suivant :

- 2015 :	2.813.710 €HT
- 2016 :	3.569.788 €HT
- 2017 :	2.060.000 €HT
- 2018 :	2.918.042 €HT
- 2019 :	2.108.040 €HT

TOTAL : 13.469.580 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2.855.830 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 10.775.664 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune du Paradou en application de la délibération n° 21 du 30 janvier 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune du Paradou, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2.855.830 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, sur une dépense subventionnable de 3.569.788 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune du Paradou la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver les affectations et leurs modifications conformément à l'annexe 2.

Cette action est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL